

Les infos

Vendredi 27 février 2009



ON L'AVAIT BIEN DIT

L'annonce avait fait trembler la planète financière sur ses bases, la France était le premier pays à « encadrer les bonus ». Et l'on entendit les auto congratulations des banques, de la Ministre et du Président, satisfaits tous ensemble de cet avant-gardisme. Mieux, le conseil d'administration de la Générale, dans sa réunion du 17 février devait légiférer sur le respect des principes spontanément édictés par la FBF à la demande des autorités publiques dès 2009... En ces jours d'annonce de bonus, on en finit pas de rigoler sur la révolution de palais qui en résulte. Parce qu'en fait, on ne parlait pas de montants, vous avez mal compris, seulement de principes. Si nos infos sont exactes, il y aurait donc un seuil à 100.000€, avec partie en « cash », partie en actions, un « différé » payé à échéance, et pour les gros montants, sous condition de ROE minimal réalisé par SGCIB. On notera au passage que la référence au ROE est particulièrement inefficace en tant qu'indicateur du risque, notamment si l'on se réfère à la période récente. On n'attendait guère mieux du conseil d'administration. Mais, bien entendu, ces infos ne sont pas officielles, et l'opacité règne encore sur les règles d'attribution. La CGT va donc demander des explications officielles sur la méthode et les éléments de référence, car la confidentialité maintes fois évoquée n'est plus de mise. Et nous exigeons aussi

d'être informé sur la masse et sa répartition, ainsi que sur les principaux paliers, pour obtenir par exemple une réponse intéressante aujourd'hui : combien de bonus attribués supérieurs à 1 million d'€ ?

CLASS ESPION

C'est en toute illégalité française qu'au nom de la loi américaine sur la « class action » la SG se propose de fouiller dans les ordinateurs de certains salariés et d'en extraire y compris les messages ou documents identifiés comme privés. Empêtrée, suite à l'affaire Kerviel, dans une procédure aux États-Unis, la SG, dont SEGL/DEO, chargé des basses œuvres malgré sa qualité de garant de la déontologie, et ses avocats n'ont rien trouvé de mieux que d'organiser la fouille des ordinateurs, avec communication du login et du mot de passe avec collecte des infos contenues (y compris personnelles précise-t-on) et conservation par un prestataire externe... histoire de voir ce qu'ils contiennent concernant le médiatique ex-trader. Pour quel usage ? Aucune garantie évidemment. Interrogé à la délégation du personnel de Valmy par la CGT, le représentant de la direction n'a rien trouvé de mieux que justifier la chose par le manque de lourdeur administrative de cette technique. Inacceptable réponse, la CGT devra-t-elle saisir la CNIL et le Conseil de Prud'hommes pour violation de la correspondance privée ?

BANANA BANK

Ainsi, le Prince a nommé François Pérol, compétent, le meilleur d'entre-nous et tout et tout...avec l'approbation rétroactive du Président de la commission de déontologie. Mais il est vrai que la chose n'est pas nouvelle tant d'illustres prédécesseurs ornent la galerie des ancêtres, Pébereau, Bouton, Oudéa...



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT